



**SNC • LAVALIN**

**T3**

**États financiers consolidés  
intermédiaires résumés (non audité)**

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois se terminant  
le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020

# ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	30 SEPTEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		519 766 \$	932 902 \$
Liquidités soumises à restrictions		41 809	29 300
Créances clients		1 175 636	1 199 166
Actif sur contrats		1 177 841	1 090 149
Stocks		14 529	16 122
Autres actifs financiers courants		184 751	257 432
Autres actifs non financiers courants		271 316	253 311
Actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	14	—	273 174
<b>Total des actifs courants</b>		<b>3 385 648</b>	<b>4 051 556</b>
Immobilisations corporelles		345 608	375 864
Actif au titre du droit d'utilisation		350 368	346 824
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4	376 540	378 730
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4	38 432	9 666
Goodwill		3 386 464	3 429 478
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		468 182	544 059
Actif d'impôt sur le résultat différé		624 018	655 838
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		561 055	433 914
Autres actifs financiers non courants		75 398	31 398
Autres actifs non financiers non courants		87 796	82 951
<b>Total de l'actif</b>		<b>9 699 509 \$</b>	<b>10 340 278 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs et charges à payer		1 812 144 \$	1 730 398 \$
Passif sur contrats		775 292	836 991
Autres passifs financiers courants		238 819	187 754
Autres passifs non financiers courants		330 581	473 780
Tranche à court terme des provisions		318 051	401 585
Tranche à court terme des obligations locatives		92 484	97 409
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Avec recours		52 750	174 960
Sans recours		31 689	31 262
Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	14	—	340 303
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 651 810</b>	<b>4 274 442</b>
Dettes à long terme :			
Avec recours		996 935	996 005
Avec recours limité		400 000	400 000
Sans recours		391 801	400 283
Autres passifs financiers non courants		135 771	193 861
Tranche à long terme des provisions		506 707	753 226
Tranche à long terme des obligations locatives		402 147	399 201
Autres passifs non financiers non courants		15	219
Passif d'impôt sur le résultat différé		381 041	354 348
<b>Total du passif</b>		<b>6 866 227</b>	<b>7 771 585</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		1 805 080	1 805 080
Résultats non distribués		1 340 584	478 351
Autres composantes des capitaux propres	8	(325 727)	(320 067)
Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	14	—	594 141
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 819 937	2 557 505
Participations ne donnant pas le contrôle		13 345	11 188
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 833 282</b>	<b>2 568 693</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>9 699 509 \$</b>	<b>10 340 278 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES  
(NON AUDITÉ)**

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE  
NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)

2021

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN							PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAL SOCIAL					TOTAL			
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 8)				
<b>Solde au début de la période</b>	<b>175 554</b>	<b>1 805 080</b>	<b>\$ 478 351</b>	<b>\$ 274 074</b>	<b>\$ 2 557 505</b>	<b>\$ 11 188</b>	<b>\$ 2 568 693</b>	
Résultat net pour la période	—	—	719 449	—	719 449	5 257	724 706	
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	153 317	(599 801)	(446 484)	(1 083)	(447 567)	
Total du résultat global de la période	—	—	872 766	(599 801)	272 965	4 174	277 139	
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(10 533)	—	(10 533)	—	(10 533)	
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(2 017)	(2 017)	
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>175 554</b>	<b>1 805 080</b>	<b>\$ 1 340 584</b>	<b>\$ (325 727)</b>	<b>\$ 2 819 937</b>	<b>\$ 13 345</b>	<b>\$ 2 833 282</b>	

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE  
NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)

2020

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN							PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAL SOCIAL					TOTAL			
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 8)				
<b>Solde au début de la période</b>	<b>175 554</b>	<b>1 805 080</b>	<b>\$ 1 555 853</b>	<b>\$ 354 073</b>	<b>\$ 3 715 006</b>	<b>\$ 2 421</b>	<b>\$ 3 717 427</b>	
Résultat net pour la période	—	—	(262 736)	—	(262 736)	5 919	(256 817)	
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	(20 042)	(22 173)	(42 215)	1 100	(41 115)	
Total du résultat global de la période	—	—	(282 778)	(22 173)	(304 951)	7 019	(297 932)	
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(10 533)	—	(10 533)	—	(10 533)	
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(10)	(10)	
Apports en capital des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	12	12	
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>175 554</b>	<b>1 805 080</b>	<b>\$ 1 262 542</b>	<b>\$ 331 900</b>	<b>\$ 3 399 522</b>	<b>\$ 9 442</b>	<b>\$ 3 408 964</b>	

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

# ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

	Note	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
		2021	2020 <sup>(1)</sup>	2021	2020 <sup>(1)</sup>
<b>Activités poursuivies</b>					
<b>Produits provenant de :</b>					
SP&GP		1 781 395 \$	1 742 206 \$	5 357 405 \$	5 202 848 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		12 556	9 649	36 934	30 981
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		14 827	29 245	31 967	75 743
		<b>1 808 778</b>	<b>1 781 100</b>	<b>5 426 306</b>	<b>5 309 572</b>
Coûts directs liés aux activités		1 669 621	1 630 045	5 003 575	4 943 620
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs		52 221	25 291	95 161	80 208
Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues		—	—	—	874
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		(1 336)	658	(7 106)	61 605
Coûts de restructuration et de transformation	15	19 209	7 075	39 266	31 498
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		22 306	23 164	66 102	103 572
Perte sur cessions d'activités de SP&GP	14	613	7 467	613	7 467
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		—	—	(1 348)	—
<b>RAII <sup>(2)</sup></b>		<b>46 144</b>	<b>87 400</b>	<b>230 043</b>	<b>80 728</b>
Charges financières	5	29 172	26 298	85 979	94 465
Produits financiers et pertes (gains) de change	5	(2 832)	2 384	(2 520)	(7 933)
<b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies</b>		<b>19 804</b>	<b>58 718</b>	<b>146 584</b>	<b>(5 804)</b>
Impôts sur le résultat		48	66 863	25 814	21 474
<b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>		<b>19 756</b>	<b>(8 145)</b>	<b>120 770</b>	<b>(27 278)</b>
<b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b>	14	<b>582 111</b>	<b>(76 277)</b>	<b>603 936</b>	<b>(229 539)</b>
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>601 867 \$</b>	<b>(84 422) \$</b>	<b>724 706 \$</b>	<b>(256 817) \$</b>
<b>Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :</b>					
Actionnaires de SNC-Lavalin		18 578 \$	(8 848) \$	115 513 \$	(33 197) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		1 178	703	5 257	5 919
<b>Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période</b>		<b>19 756 \$</b>	<b>(8 145) \$</b>	<b>120 770 \$</b>	<b>(27 278) \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>					
Actionnaires de SNC-Lavalin		600 689 \$	(85 125) \$	719 449 \$	(262 736) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		1 178	703	5 257	5 919
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>601 867 \$</b>	<b>(84 422) \$</b>	<b>724 706 \$</b>	<b>(256 817) \$</b>
<b>Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$)</b>					
De base		0,11 \$	(0,05) \$	0,66 \$	(0,19) \$
Dilué		0,11 \$	(0,05) \$	0,66 \$	(0,19) \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)</b>					
De base		175 554	175 554	175 554	175 554
Dilué		175 554	175 554	175 554	175 554

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).<sup>(2)</sup> Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**

(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2021			2020 <sup>(1)</sup>		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	18 578 \$	1 178 \$	19 756 \$	(8 848) \$	703 \$	(8 145) \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(525 482)	(376)	(525 858)	(17 017)	(652)	(17 669)
Couvertures de flux de trésorerie (note 8)	13 909	(1 046)	12 863	17 968	254	18 222
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 8)	473	—	473	413	—	413
Impôts sur le résultat (note 8)	(3 600)	—	(3 600)	(1 921)	—	(1 921)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(514 700)	(1 422)	(516 122)	(557)	(398)	(955)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 8)	(25)	—	(25)	(2 896)	—	(2 896)
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 8)	(29 723)	—	(29 723)	60 402	—	60 402
Impôts sur le résultat (note 8)	6 850	—	6 850	(3 036)	—	(3 036)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(22 898)	—	(22 898)	54 470	—	54 470
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	(537 598)	(1 422)	(539 020)	53 913	(398)	53 515
Résultat net provenant des activités abandonnées pour la période	582 111	—	582 111	(76 277)	—	(76 277)
Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées	12 685	—	12 685	4 711	—	4 711
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées pour la période	594 796	—	594 796	(71 566)	—	(71 566)
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>75 776 \$</b>	<b>(244) \$</b>	<b>75 532 \$</b>	<b>(26 501) \$</b>	<b>305 \$</b>	<b>(26 196) \$</b>

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2021			2020 <sup>(1)</sup>		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	115 513 \$	5 257 \$	120 770 \$	(33 197) \$	5 919 \$	(27 278) \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(586 704)	(213)	(586 917)	(9 534)	(225)	(9 759)
Couvertures de flux de trésorerie (note 8)	13 307	(870)	12 437	1 926	1 325	3 251
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 8)	1 220	—	1 220	(2 041)	—	(2 041)
Impôts sur le résultat (note 8)	(1 824)	—	(1 824)	(938)	—	(938)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(574 001)	(1 083)	(575 084)	(10 587)	1 100	(9 487)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 8)	1 564	—	1 564	(2 312)	—	(2 312)
Impôts sur le résultat (note 8)	—	—	—	40	—	40
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 8)	182 297	—	182 297	(29 656)	—	(29 656)
Impôts sur le résultat (note 8)	(31 255)	—	(31 255)	13 275	—	13 275
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	152 606	—	152 606	(18 653)	—	(18 653)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	(421 395)	(1 083)	(422 478)	(29 240)	1 100	(28 140)
Résultat net provenant des activités abandonnées pour la période	603 936	—	603 936	(229 539)	—	(229 539)
Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées	(25 089)	—	(25 089)	(12 975)	—	(12 975)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées pour la période	578 847	—	578 847	(242 514)	—	(242 514)
<b>Total du résultat global pour la période</b>	<b>272 965 \$</b>	<b>4 174 \$</b>	<b>277 139 \$</b>	<b>(304 951) \$</b>	<b>7 019 \$</b>	<b>(297 932) \$</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

**TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE <sup>(1)</sup>**  
**(NON AUDITÉ)**

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	Note	2021	2020	2021	2020
<b>Activités d'exploitation</b>					
Résultat net pour la période		601 867 \$	(84 422) \$	724 706 \$	(256 817) \$
Impôts sur le résultat reçus (payés)		(28 078)	6 434	(60 582)	(10 145)
Intérêts payés <sup>(2)</sup>		(20 768)	(22 347)	(61 853)	(77 305)
Autres éléments de rapprochement	9A	(561 683)	84 579	(448 127)	349 542
		(8 662)	(15 756)	154 144	5 275
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9B	(56 300)	(120 537)	(135 370)	11 604
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		(64 962)	(136 293)	18 774	16 879
<b>Activités d'investissement</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles		(20 757)	(16 202)	(59 005)	(61 021)
Paiements au titre des investissements de Capital		(29 020)	(9 002)	(29 731)	(55 834)
Remboursements au titre des investissements de Capital		—	—	2 529	—
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		—	17 079	—	13 292
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(115 358)	(55 276)	(299 164)	(162 508)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		54 943	42 528	184 666	118 266
Sortie de trésorerie sur cessions d'activités de SP&GP	14	(21 076)	(7 478)	(21 076)	(7 478)
Autres <sup>(3)</sup>		25 385	4 005	9 682	11 646
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(105 883)	(24 346)	(212 099)	(143 637)
<b>Activités de financement</b>					
Augmentation de la dette	9C	56 589	303 604	70 048	1 314 409
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	9C	(10 476)	(550 440)	(199 736)	(1 125 538)
Paiement d'obligations locatives	9C	(17 980)	(25 771)	(76 560)	(85 540)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	7, 9C	(3 511)	(3 511)	(10 533)	(10 533)
Autres	9C	77	(1 669)	(1 675)	(2 323)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		24 699	(277 787)	(218 456)	90 475
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 007	(2 256)	(1 355)	(1 814)
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(143 139)</b>	<b>(440 682)</b>	<b>(413 136)</b>	<b>(38 097)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>		<b>662 905</b>	<b>1 591 221</b>	<b>932 902</b>	<b>1 188 636</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>519 766 \$</b>	<b>1 150 539 \$</b>	<b>519 766 \$</b>	<b>1 150 539 \$</b>
Présentés à l'état de la situation financière comme suit :					
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>519 766 \$</b>	<b>1 127 137 \$</b>	<b>519 766 \$</b>	<b>1 127 137 \$</b>
<b>Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente</b>		<b>—</b>	<b>23 402</b>	<b>—</b>	<b>23 402</b>
		<b>519 766 \$</b>	<b>1 150 539 \$</b>	<b>519 766 \$</b>	<b>1 150 539 \$</b>

<sup>(1)</sup> SNC-Lavalin a choisi de présenter un état consolidé des flux de trésorerie qui comprend une analyse de tous les flux de trésorerie totaux, c'est-à-dire y compris les activités poursuivies et abandonnées; les montants liés aux activités abandonnées par rapport aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont présentés dans la note 14.

<sup>(2)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Société a combiné les rubriques « Intérêts payés provenant de SP&GP » et « Intérêts payés provenant des investissements de Capital », les deux rubriques présentées dans les activités d'exploitation, dans la rubrique « Intérêts payés », qui est également comprise dans les activités d'exploitation, dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

<sup>(3)</sup> À compter du quatrième trimestre de 2020, la Société a combiné les rubriques « Produit de la cession d'immobilisations corporelles » et « Autres », les deux rubriques présentées dans les activités d'investissement, dans la rubrique « Autres », qui est également comprise dans les activités d'investissement, dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	10
4. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	14
5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	15
6. SUBVENTIONS PUBLIQUES	15
7. DIVIDENDES	15
8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	16
9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	19
10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	25
11. INSTRUMENTS FINANCIERS	26
12. PASSIFS ÉVENTUELS	28
13. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	34
14. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP	35
15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION	38

# Groupe SNC-Lavalin inc.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)  
(NON AUDITÉ)

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales ou entreprises associées.

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et livrer des projets et des concepts de classe mondiale, tout en offrant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » ou « excluant les investissements de Capital » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS (International Financial Reporting Standards) décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) du passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes; iii) d'investissements évalués à la juste valeur qui sont détenus par SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle SNC-Lavalin a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Les présents états financiers n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 de la Société.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

Le 28 octobre 2021, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

### B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2021

Les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui modifie l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* et l'IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications portent sur i) les changements aux flux de trésorerie contractuels – une entité n'aura pas à décomptabiliser ou à ajuster la valeur comptable des instruments financiers en fonction des changements requis par la réforme, mais mettra plutôt à jour le taux d'intérêt effectif pour tenir compte de la variation du taux de référence de remplacement; ii) la comptabilité de couverture – une entité n'aura pas à mettre fin à sa comptabilité de couverture uniquement parce qu'elle apporte les changements requis par la réforme, si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture; iii) les informations à fournir – une entité sera tenue de fournir des renseignements sur les nouveaux risques découlant de la réforme et sur la façon dont elle gère la transition vers d'autres taux de référence.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

#### Progrès et risques découlant de la transition vers des taux d'intérêt de référence alternatifs

La transition des taux interbancaires offerts (« IBOR ») aux taux d'intérêt de référence alternatifs aura une incidence sur les instruments financiers indexés sur les IBOR ayant une échéance postérieure au 31 décembre 2021. Les mesures prises dans le cadre de la transition se concentrent sur deux axes de travail généraux : i) identifier les contrats existants fondés sur les LIBOR; et ii) convertir les contrats existants fondés sur le LIBOR en contrats fondés sur les taux alternatifs sans risque.

Le calendrier de SNC-Lavalin afin d'identifier et éventuellement de convertir ses contrats existants fondés sur le LIBOR (GBP et EUR) est actuellement estimé au plus tard le 31 décembre 2021 et ses contrats existants fondés sur le LIBOR (USD) au plus tard le 30 juin 2023, en fonction des dates cibles recommandées par les organismes de réglementation pertinents pour l'abandon des produits fondés sur le LIBOR. SNC-Lavalin surveille également son exposition aux taux de référence qui n'ont pas de plans annoncés de cession ou de réforme, notamment le CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) et le EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate).

### C) CHANGEMENT À LA PRÉSENTATION

#### Activités abandonnées

Certains montants comparatifs dans l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net et l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global ont fait l'objet d'une nouvelle présentation, en raison de la présentation des activités de Pétrole et gaz, qui étaient auparavant incluses dans le secteur Ressources, à titre d'activités abandonnées (voir la note 14).

### D) MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, visent à i) mettre à jour la référence au *Cadre conceptuel* pour qu'elle renvoie au *Cadre* de 2018 au lieu du *Cadre* de 1989; ii) ajouter une exigence selon laquelle, pour les obligations entrant dans le champ d'application de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (l'« IAS 37 »), un acquéreur doit appliquer l'IAS 37 pour déterminer si, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés; pour ce qui est d'un droit ou d'une taxe qui entrerait dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (l'« IFRIC 21 »), l'acquéreur applique l'IFRIC 21 pour déterminer si le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible s'est produit avant la date d'acquisition; iii) ajouter une déclaration explicite selon laquelle un acquéreur ne comptabilise pas les actifs éventuels acquis dans un regroupement d'entreprises.
- Les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente des éléments produits avant que ce bien soit prêt pour son utilisation, c'est-à-dire les produits obtenus alors que l'on amène le bien à l'endroit et dans l'état nécessaires pour qu'il puisse être exploité de la manière prévue par la direction. Au lieu de cela, une entité comptabilise le produit de la vente de ces éléments et leur coût de production en résultat net.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

- Les modifications à l'IAS 37 précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés à ce contrat » pour évaluer si un contrat est déficitaire. Les coûts directement liés à un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat (par exemple, les coûts de la main-d'œuvre directe ou des matières) et l'imputation des autres coûts qui se rapportent directement à l'exécution du contrat (par exemple, l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée pour l'exécution du contrat).
- Les modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, étendent aux écarts de change cumulatifs pour tous les établissements à l'étranger la mesure d'allègement permettant aux filiales qui adoptent les normes IFRS après la société mère d'évaluer leurs actifs et passifs à la valeur comptable qui serait incluse dans les états financiers consolidés de la société mère.
- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, précisent les honoraires qu'une entité inclut lorsqu'elle applique le critère des « 10 % » pour déterminer si elle doit ou non décomptabiliser un passif financier. Une entité (l'emprunteur) inclut seulement les honoraires payés au prêteur ou perçus de celui-ci, y compris les honoraires payés ou perçus par l'entité ou le prêteur pour le compte de l'autre partie.
- Les modifications à l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), suppriment le cas du remboursement des améliorations locatives figurant dans l'exemple illustratif 13 de l'IFRS 16, car celui-ci n'explique pas assez clairement la conclusion selon laquelle ce remboursement correspondrait à la définition d'un avantage incitatif à la location dans l'IFRS 16.

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (l'« IAS 1 »), précisent les critères de classement de la dette et des autres passifs comme courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications clarifient également les exigences de classement pour la dette qu'une entité peut régler en la convertissant en titres de capitaux propres.
- Les modifications à l'IAS 1 changent les exigences de la norme quant aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Lorsqu'une entité applique ces modifications, elle doit présenter ses méthodes comptables significatives plutôt que ses principales méthodes comptables. D'autres modifications à l'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative.
- Les modifications à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. En vertu de la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude d'évaluation ».
- Les modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, précisent comment les entités doivent comptabiliser les impôts sur le résultat différés liés à des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Dans certaines circonstances, les entités sont exonérées de la comptabilisation des impôts sur le résultat différés lorsqu'elles comptabilisent des actifs ou des passifs pour la première fois. Les modifications précisent que l'exemption ne s'applique pas aux transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement et que les entités sont tenues de comptabiliser des impôts sur le résultat différés liés à de telles transactions.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte six secteurs à présenter composés d'ICGP, d'Énergie nucléaire, de Services d'infrastructures, de Ressources et de Projets d'infrastructures d'IAC (qui regroupent ensemble les activités de SP&GP), et de Capital, qui est son propre secteur à présenter et séparé de SP&GP.

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020, les produits et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021		2020 <sup>(1)</sup>	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
ICGP	916 750 \$	86 453 \$	898 989 \$	81 064 \$
Énergie nucléaire	220 473	36 012	225 108	36 200
Services d'infrastructures	342 593	22 544	323 630	25 092
<b>SNCL Services d'ingénierie</b>	<b>1 479 816</b>	<b>145 009</b>	<b>1 447 727</b>	<b>142 356</b>
Ressources	44 730	(3 105)	57 688	(3 308)
Projets d'infrastructures d'IAC	256 849	(26 356)	236 791	(25 087)
<b>SNCL Projets</b>	<b>301 579</b>	<b>(29 461)</b>	<b>294 479</b>	<b>(28 395)</b>
Capital	27 383	23 609	38 894	37 094
	<b>1 808 778 \$</b>		<b>1 781 100 \$</b>	
<b>RAII sectoriel ajusté total</b>		<b>139 157</b>		<b>151 055</b>
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP		(45 172)		(18 259)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital		(7 049)		(7 032)
Gain (perte) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		1 336		(658)
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		(19 209)		(7 075)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(22 306)		(23 164)
Perte sur cessions d'activités de SP&GP (note 14)		(613)		(7 467)
<b>RAII</b>		<b>46 144</b>		<b>87 400</b>
Charges financières nettes (note 5)		26 340		28 682
<b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies</b>		<b>19 804</b>		<b>58 718</b>
Impôts sur le résultat		48		66 863
<b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>		<b>19 756</b>		<b>(8 145)</b>
<b>Résultat net provenant des activités abandonnées (note 14)</b>		<b>582 111</b>		<b>(76 277)</b>
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>601 867 \$</b>		<b>(84 422) \$</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020, les produits et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021		2020 <sup>(1)</sup>	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
ICGP	2 785 261 \$	252 473 \$	2 777 782 \$	217 361 \$
Énergie nucléaire	684 242	101 082	683 277	103 830
Services d'infrastructures	1 029 740	69 370	990 942	65 223
<b>SNCL Services d'ingénierie</b>	<b>4 499 243</b>	<b>422 925</b>	4 452 001	386 414
Ressources <sup>(2)</sup>	142 338	196	109 225	(77 670)
Projets d'infrastructures d'IAC	715 824	(59 126)	641 622	(40 289)
<b>SNCL Projets</b>	<b>858 162</b>	<b>(58 930)</b>	750 847	(117 959)
Capital	68 901	58 736	106 724	97 497
	<b>5 426 306 \$</b>		<b>5 309 572 \$</b>	
<b>RAII sectoriel ajusté total</b>		<b>422 731</b>		365 952
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP		(74 015)		(59 085)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital		(21 146)		(21 123)
Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues		—		(874)
Gain (perte) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		7 106		(61 605)
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		(39 266)		(31 498)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(66 102)		(103 572)
Perte sur cessions d'activités de SP&GP (note 14)		(613)		(7 467)
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		1 348		—
<b>RAII</b>		<b>230 043</b>		80 728
Charges financières nettes (note 5)		83 459		86 532
<b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies</b>		<b>146 584</b>		(5 804)
Impôts sur le résultat		25 814		21 474
<b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>		<b>120 770</b>		(27 278)
<b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b> (note 14)		<b>603 936</b>		(229 539)
<b>Résultat net pour la période</b>		<b>724 706 \$</b>		(256 817) \$

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

<sup>(2)</sup> Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2020, le RAII sectoriel ajusté négatif du secteur Ressources incluait une charge de 70 millions \$ liée à des différends avec un client au Moyen-Orient à l'égard d'un projet de construction clés en main à prix forfaitaire.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021			2020 <sup>(1)</sup>		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Amériques :						
Canada	557 391 \$	16 379 \$	573 770 \$	528 707 \$	27 243 \$	555 950 \$
États-Unis	313 419	10 119	323 538	338 997	6 841	345 838
Amérique latine	22 807	—	22 807	18 886	—	18 886
Moyen-Orient et Afrique :						
Moyen-Orient <sup>(2)</sup>	114 701	1 186	115 887	148 735	929	149 664
Afrique	32 945	5 070	38 015	34 879	6 745	41 624
Asie-Pacifique :						
Australie	9 221	—	9 221	8 552	—	8 552
Autres pays	81 407	—	81 407	86 559	—	86 559
Europe :						
Royaume-Uni	518 536	14 590	533 126	475 958	1 088	477 046
Autres pays	111 007	—	111 007	96 981	—	96 981
	<b>1 761 434 \$</b>	<b>47 344 \$</b>	<b>1 808 778 \$</b>	<b>1 738 254 \$</b>	<b>42 846 \$</b>	<b>1 781 100 \$</b>

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021			2020 <sup>(1)</sup>		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Amériques :						
Canada	1 701 697 \$	41 264 \$	1 742 961 \$	1 565 308 \$	72 716 \$	1 638 024 \$
États-Unis	917 174	25 151	942 325	1 024 814	9 458	1 034 272
Amérique latine	63 465	—	63 465	61 216	—	61 216
Moyen-Orient et Afrique :						
Moyen-Orient <sup>(2)</sup>	334 225	3 618	337 843	417 751	2 318	420 069
Afrique	100 318	11 740	112 058	136 501	19 084	155 585
Asie-Pacifique :						
Australie	24 225	—	24 225	34 650	—	34 650
Autres pays	242 619	—	242 619	248 619	—	248 619
Europe :						
Royaume-Uni	1 592 147	15 940	1 608 087	1 414 150	1 689	1 415 839
Autres pays	352 723	—	352 723	301 298	—	301 298
	<b>5 328 593 \$</b>	<b>97 713 \$</b>	<b>5 426 306 \$</b>	<b>5 204 307 \$</b>	<b>105 265 \$</b>	<b>5 309 572 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

<sup>(2)</sup> À compter du deuxième trimestre de 2021, les produits provenant de l'Arabie saoudite et d'Autres pays du Moyen-Orient sont maintenant compris dans la rubrique « Moyen-Orient ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

Au cours des troisièmes trimestres et des périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent les produits par type de contrats :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021				2020 <sup>(1)</sup>			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL
ICGP	901 576 \$	— \$	— \$	901 576 \$	898 991 \$	— \$	— \$	898 991 \$
Énergie nucléaire	203 411	—	6 867	210 278	214 348	—	2 591	216 939
Services d'infrastructures	195 755	146 289	—	342 044	186 792	136 153	—	322 945
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Services d'ingénierie	1 300 742	146 289	6 867	1 453 898	1 300 131	136 153	2 591	1 438 875
Ressources	38 136	—	6 617	44 753	31 938	—	25 745	57 683
Projets d'infrastructures d'IAC	4 246	—	252 602	256 848	11 441	—	225 349	236 790
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Projets	42 382	—	259 219	301 601	43 379	—	251 094	294 473
	1 343 124 \$	146 289 \$	266 086 \$	1 755 499 \$	1 343 510 \$	136 153 \$	253 685 \$	1 733 348 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				25 896				8 858
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				5 935				4 906
Autres produits – secteur Capital				21 448				33 988
				1 808 778 \$				1 781 100 \$
NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021				2020 <sup>(1)</sup>			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL
ICGP	2 769 497 \$	— \$	— \$	2 769 497 \$	2 777 783 \$	— \$	— \$	2 777 783 \$
Énergie nucléaire	639 132	—	18 290	657 422	665 343	—	5 848	671 191
Services d'infrastructures	595 968	431 706	—	1 027 674	593 858	395 973	—	989 831
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Services d'ingénierie	4 004 597	431 706	18 290	4 454 593	4 036 984	395 973	5 848	4 438 805
Ressources	112 810	—	29 470	142 280	104 122	—	4 836	108 958
Projets d'infrastructures d'IAC	12 774	—	703 049	715 823	11 441	—	630 180	641 621
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Projets	125 584	—	732 519	858 103	115 563	—	635 016	750 579
	4 130 181 \$	431 706 \$	750 809 \$	5 312 696 \$	4 152 547 \$	395 973 \$	640 864 \$	5 189 384 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				44 709				13 464
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				15 897				14 923
Autres produits – secteur Capital				53 004				91 801
				5 426 306 \$				5 309 572 \$

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

## 4. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

### INFORMATION FINANCIÈRE

#### États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif (le passif) net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	30 SEPTEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	159 992 \$	38 296 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(1)</sup>	376 540	378 730
Valeur comptable nette des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	38 432	9 666
	<b>574 964 \$</b>	<b>426 692 \$</b>

<sup>(1)</sup> Inclut l'investissement de la Société dans 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR »), dont la valeur comptable nette était de néant au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020.

#### États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2021	2020	2021	2020
Produits provenant de Capital	27 383 \$	38 894 \$	68 901 \$	106 724 \$
Coûts directs liés aux activités	3 774	1 800	10 165	9 227
	<b>23 609</b>	<b>37 094</b>	<b>58 736</b>	<b>97 497</b>
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital	7 049	7 032	21 146	21 123
Perte découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(2)</sup>	—	—	—	57 207
<b>RAII</b>	<b>16 560</b>	<b>30 062</b>	<b>37 590</b>	<b>19 167</b>
Charges financières nettes	4 027	3 863	12 487	12 391
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>12 533</b>	<b>26 199</b>	<b>25 103</b>	<b>6 776</b>
Impôts sur le résultat	1 718	693	4 508	(5 286)
<b>Résultat net pour la période</b>	<b>10 815 \$</b>	<b>25 506 \$</b>	<b>20 595 \$</b>	<b>12 062 \$</b>

<sup>(2)</sup> Inclut une perte de 57,2 millions \$ constatée au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2020 découlant de la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR.

#### Autre

En 2016, SNC-Lavalin a conclu une entente visant à soutenir un engagement d'un montant de 100 millions \$ US auprès d'un fonds d'investissements mondiaux en infrastructures parrainé par The Carlyle Group, sous réserve de certaines conditions. Cet engagement à investir s'élevait à 60,5 millions \$ US (environ 76,4 millions \$ CA) au 30 septembre 2021 (31 décembre 2020 : 82,5 millions \$ US [environ 105,7 millions \$ CA]) et sera constaté au titre d'une obligation dans son ensemble ou en partie lorsque les conditions comptables seront remplies.

## 5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2021	2020 <sup>(1)</sup>	2021	2020 <sup>(1)</sup>
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	8 697 \$	10 106 \$	25 781 \$	36 253 \$
Avec recours limité	4 036	3 996	11 860	13 203
Sans recours	5 178	5 123	15 378	15 687
Intérêts sur les obligations locatives	4 339	5 476	13 586	15 971
Autres	6 922	1 597	19 374	13 351
<b>Charges financières</b>	<b>29 172</b>	<b>26 298</b>	<b>85 979</b>	<b>94 465</b>
Produits financiers	(743)	(2 107)	(3 491)	(9 756)
Pertes nettes (gains nets) de change	(2 089)	4 491	971	1 823
<b>Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change</b>	<b>(2 832)</b>	<b>2 384</b>	<b>(2 520)</b>	<b>(7 933)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>26 340 \$</b>	<b>28 682 \$</b>	<b>83 459 \$</b>	<b>86 532 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

## 6. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2021, la Société a participé à divers programmes d'aide publique liés à la COVID-19, principalement au Canada (2020 : principalement au Canada et au Royaume-Uni). Les principaux programmes ont conduit les gouvernements à subventionner une partie des salaires versés par les employeurs admissibles qui ont subi une diminution des activités dépassant un certain seuil ou à subventionner les salaires des employés qui ne fournissaient plus de services à leurs employeurs, mais qui continuaient de recevoir une rémunération.

Au cours du troisième trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2021, SNC-Lavalin a comptabilisé ces subventions publiques en réduction du poste « Coûts directs liés aux activités » pour 2,4 millions \$ et 42,1 millions \$, respectivement (troisième trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre 2020 : 19,9 millions \$ et 51,7 millions \$, respectivement) et en réduction du poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » pour néant et 3,3 millions \$, respectivement (troisième trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre 2020 : 1,0 million \$ et 2,4 millions \$, respectivement) aux états consolidés du résultat net, en compensation des coûts pour lesquels les subventions étaient destinées.

## 7. DIVIDENDES

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2021, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 10,5 millions \$ ou de 0,06 \$ par action (2020 : 10,5 millions \$ ou 0,06 \$ par action).

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021	2020
Dividendes à payer au 1 <sup>er</sup> janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	10 533	10 533
Dividendes payés au cours de la période	(10 533)	(10 533)
<b>Dividendes à payer au 30 septembre</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

## 8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

	30 SEPTEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(319 936) \$	292 568 \$
Couvertures de flux de trésorerie	(5 644)	(17 450)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(147)	(1 044)
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(325 727) \$</b>	<b>274 074 \$</b>
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :		
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(325 727) \$</b>	<b>(320 067) \$</b>
<b>Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b> (note 14)	<b>— \$</b>	<b>594 141 \$</b>

- La composante « écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante « écarts de change » comprend aussi les gains et les pertes sur les instruments de couverture, le cas échéant, liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante « couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante « quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

## 8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

### A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2021	2020	2021	2020
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	192 861 \$	356 786 \$	292 568 \$	365 600 \$
Gains (pertes) de la période considérée	63 535	(12 852)	(37 703)	(21 592)
Reclassement en résultat net	(572 817)	1 211	(572 817)	1 211
Couverture d'investissement net – pertes de la période considérée	(3 515)	(665)	(1 984)	(739)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>(319 936)</b>	<b>344 480</b>	<b>(319 936)</b>	<b>344 480</b>
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	(16 078)	(27 361)	(17 450)	(11 652)
Gains de la période considérée	12 105	11 803	11 184	11 509
Impôts liés aux gains de la période considérée	(3 215)	(3 260)	(1 235)	(3 239)
Reclassement en résultat net	1 804	6 165	2 123	(9 583)
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(260)	1 449	(266)	1 761
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>(5 644)</b>	<b>(11 204)</b>	<b>(5 644)</b>	<b>(11 204)</b>
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :				
Solde au début de la période	(495)	(1 679)	(1 044)	125
Quote-part de la période considérée	473	413	1 220	(2 041)
Impôts liés à la quote-part de la période considérée	(125)	(110)	(323)	540
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>(147)</b>	<b>(1 376)</b>	<b>(147)</b>	<b>(1 376)</b>
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(325 727) \$</b>	<b>331 900 \$</b>	<b>(325 727) \$</b>	<b>331 900 \$</b>
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :				
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(325 727) \$</b>	<b>310 652 \$</b>	<b>(325 727) \$</b>	<b>310 652 \$</b>
<b>Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b>	<b>— \$</b>	<b>21 248 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>21 248 \$</b>

### B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

#### Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	45 834 \$	(2 852) \$	42 982 \$	(139 646) \$	22 495 \$	(117 151) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	(29 723)	6 850	(22 873)	60 402	(3 036)	57 366
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>16 111 \$</b>	<b>3 998 \$</b>	<b>20 109 \$</b>	<b>(79 244) \$</b>	<b>19 459 \$</b>	<b>(59 785) \$</b>

  

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(166 186) \$	35 253 \$	(130 933) \$	(49 588) \$	6 184 \$	(43 404) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	182 297	(31 255)	151 042	(29 656)	13 275	(16 381)
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>16 111 \$</b>	<b>3 998 \$</b>	<b>20 109 \$</b>	<b>(79 244) \$</b>	<b>19 459 \$</b>	<b>(59 785) \$</b>

## 8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

### *Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(8 193) \$	105 \$	(8 088) \$	(1 451) \$	105 \$	(1 346) \$
Pertes constatées durant la période	(25)	—	(25)	(2 896)	—	(2 896)
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>(8 218) \$</b>	<b>105 \$</b>	<b>(8 113) \$</b>	<b>(4 347) \$</b>	<b>105 \$</b>	<b>(4 242) \$</b>

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(9 782) \$	105 \$	(9 677) \$	(2 035) \$	65 \$	(1 970) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	1 564	—	1 564	(2 312)	40	(2 272)
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>(8 218) \$</b>	<b>105 \$</b>	<b>(8 113) \$</b>	<b>(4 347) \$</b>	<b>105 \$</b>	<b>(4 242) \$</b>

### *Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence*

Les tableaux suivants présentent la quote-part de la Société dans les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global par les investissements de la Société comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence liés à leurs régimes à prestations définies pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(4 298) \$	— \$	(4 298) \$	(3 623) \$	— \$	(3 623) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	—	—	—	—	—	—
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>(4 298) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(4 298) \$</b>	<b>(3 623) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(3 623) \$</b>

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(5 009) \$	— \$	(5 009) \$	(2 234) \$	— \$	(2 234) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	711	—	711	(1 389)	—	(1 389)
<b>Montant cumulé à la fin de la période</b>	<b>(4 298) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(4 298) \$</b>	<b>(3 623) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(3 623) \$</b>

## 9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

### A) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les éléments permettant de rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2021	2020	2021	2020
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers non courants	47 432 \$	48 716 \$	140 606 \$	186 104 \$
Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation	20 273	23 959	64 172	78 752
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	(9 297)	45 100	(31 136)	14 668
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	26 875	29 308	81 399	87 192
Charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions	15 810	5 400	38 916	3 300
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(14 827)	(29 245)	(31 967)	(75 743)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	15 145	36 227	28 226	81 589
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(25 898)	(10 791)	(46 852)	(18 632)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	10 688	2 139	26 588	7 517
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	(8 802)	(6 988)	(66 236)	(25 477)
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net	15 071	32 762	42 748	89 341
Coûts de restructuration et de transformation payés	(9 482)	(36 066)	(30 812)	(86 286)
Perte (gain) sur cessions d'activités de SP&GP (note 14)	(572 429)	7 467	(572 429)	7 467
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 336)	658	(7 106)	61 605
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	—	—	(6 232)	—
Variation nette des autres provisions <sup>(1)</sup>	(83 963)	(5 712)	(43 875)	21 866
Autres <sup>(1)</sup>	13 057	(58 355)	(34 137)	(83 721)
<b>Autres éléments de rapprochement</b>	<b>(561 683) \$</b>	<b>84 579 \$</b>	<b>(448 127) \$</b>	<b>349 542 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au cours du troisième trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2020, le poste « Variation nette des autres provisions » de 5,7 millions \$ et de 21,9 millions \$, respectivement, était compris dans la rubrique « Autres ». La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi; ii) pertes prévues sur certains contrats; et iii) restructurations.

## 9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### B) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation et présentée dans les tableaux des flux de trésorerie.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2021	2020	2021	2020
Diminution (augmentation) des créances clients	(163 661) \$	57 940 \$	13 356 \$	241 177 \$
Diminution (augmentation) de l'actif sur contrats	(199 073)	64 209	(220 560)	82 074
Diminution des stocks	794	30 020	1 568	72 787
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	97 239	(184 872)	126 456	(208 748)
Diminution (augmentation) des autres actifs non financiers courants	27 702	(1 215)	(10 971)	(1 805)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et charges à payer	168 036	48 440	83 231	(193 096)
Augmentation (diminution) du passif sur contrats	15 826	(77 342)	(77 753)	(39 465)
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	21 412	(51 701)	17 017	24 375
Augmentation (diminution) des autres passifs non financiers courants	(24 575)	(6 016)	(67 714)	34 305
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</b>	<b>(56 300) \$</b>	<b>(120 537) \$</b>	<b>(135 370) \$</b>	<b>11 604 \$</b>

## 9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### C) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2021.

	Dette avec <sup>(1)</sup> recours	Dette avec recours limité	Dette sans <sup>(2)</sup> recours	Obligations <sup>(3)</sup> locatives	Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin	Autres <sup>(4)</sup> passifs financiers non courants	Autres <sup>(4)</sup> passifs non financiers non courants
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	1 170 965 \$	400 000 \$	431 545 \$	496 610 \$	— \$	193 861 \$	219 \$
Changements issus des flux de trésorerie :							
Augmentation	56 238	—	13 810	—	—	62	50
Remboursement	(177 214)	—	(22 522)	(76 560)	(10 533)	(1 679)	(262)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(120 976)	—	(8 712)	(76 560)	(10 533)	(1 617)	(212)
Changements sans contrepartie de trésorerie :							
Déclaration des dividendes aux actionnaires de SNC-Lavalin	—	—	—	—	10 533	—	—
Écarts de change	45	—	(1 099)	(963)	—	(272)	8
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	970	—	1 756	—	—	5 967	—
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés comme couvertures	—	—	—	—	—	(6 241)	—
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à la transaction de Linxon	—	—	—	—	—	(1 885)	—
Reclassement des frais de financement différés à la rubrique « Autres actifs non financiers non courants »	(1 319)	—	—	—	—	—	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	75 544	—	—	—
Reclassement du montant à payer lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) à la rubrique « Autres passifs financiers courants »	—	—	—	—	—	(54 042)	—
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>	<b>1 049 685 \$</b>	<b>400 000 \$</b>	<b>423 490 \$</b>	<b>494 631 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>135 771 \$</b>	<b>15 \$</b>

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

## 9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

	2021		
	NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	56 238 \$	— \$	(2 198) \$
Débitures de série 3	—	(175 000)	—
Débitures de série 6	—	—	(16)
<b>Total – dette avec recours</b>	<b>56 238</b>	<b>(175 000)</b>	<b>(2 214)</b>
Dettes sans recours :			
Obligations de premier rang – InPower BC General Partnership	—	(17 239)	—
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	13 810	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(5 283)	—
<b>Total – dette sans recours</b>	<b>13 810</b>	<b>(22 522)</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>70 048 \$</b>	<b>(197 522) \$</b>	<b>(2 214) \$</b>

(1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2021	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021
Dettes à court terme avec recours	52 750 \$	174 960 \$
Dettes à long terme avec recours	996 935	996 005
<b>Total</b>	<b>1 049 685 \$</b>	<b>1 170 965 \$</b>

(2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2021	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021
Dettes à court terme sans recours	31 689 \$	31 262 \$
Dettes à long terme sans recours	391 801	400 283
<b>Total</b>	<b>423 490 \$</b>	<b>431 545 \$</b>

(3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2021	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021
Tranche à court terme des obligations locatives	92 484 \$	97 409 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	402 147	399 201
<b>Total</b>	<b>494 631 \$</b>	<b>496 610 \$</b>

(4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2021
Autres passifs financiers non courants	(1 617) \$
Autres passifs non financiers non courants	(212)
Autres	154
<b>Total</b>	<b>(1 675) \$</b>

## 9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2020.

	Dette avec <sup>(1)</sup> recours	Dette avec recours limité	Dette sans <sup>(2)</sup> recours	Obligations <sup>(3)</sup> locatives	Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin	Autres <sup>(4)</sup> passifs financiers non courants	Autres <sup>(4)</sup> passifs non financiers non courants
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 172 663 \$	400 000 \$	485 118 \$	611 750 \$	— \$	232 569 \$	551 \$
Changements issus des flux de trésorerie :							
Augmentation	1 297 600	—	16 809	—	—	3 613	192
Remboursement	(1 040 231)	—	(85 307)	(85 540)	(10 533)	(5 905)	(233)
Total – changements issus des flux de trésorerie	257 369	—	(68 498)	(85 540)	(10 533)	(2 292)	(41)
Changements sans contrepartie de trésorerie :							
Déclaration des dividendes aux actionnaires de SNC-Lavalin	—	—	—	—	10 533	—	—
Écarts de change	—	—	939	1 701	—	(395)	60
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	1 051	—	1 650	—	—	5 319	—
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés comme couvertures	—	—	—	—	—	8 585	—
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à la transaction de Linxon	—	—	—	—	—	649	—
Frais de financement différés impayés à l'émission des débentures de série 6	(530)	—	—	—	—	—	—
Reclassement du montant à payer lié au Règlement des accusations fédérales (SPPC) à la rubrique « Autres passifs financiers courants »	—	—	—	—	—	(54 408)	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	10 643	—	—	—
Cession d'une activité de SP&GP	—	—	—	(1 265)	—	—	—
<b>Solde au 30 septembre 2020</b>	<b>1 430 553 \$</b>	<b>400 000 \$</b>	<b>419 209 \$</b>	<b>537 289 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>190 027 \$</b>	<b>570 \$</b>

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

## 9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

### CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2020		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	1 000 000 \$	(1 000 000) \$	— \$
Débtentures de série 6 (note 13B)	297 600	—	(231)
Débtentures de 2020 (note 13B)	—	(40 000)	—
<b>Total – dette avec recours</b>	<b>1 297 600</b>	<b>(1 040 000)</b>	<b>(231)</b>
Dettes sans recours :			
Facilité de crédit – InPower BC General Partnership	—	(63 130)	—
Obligations de premier rang – InPower BC General Partnership	—	(16 495)	—
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	16 809	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(5 682)	—
<b>Total – dette sans recours</b>	<b>16 809</b>	<b>(85 307)</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>1 314 409 \$</b>	<b>(1 125 307) \$</b>	<b>(231) \$</b>

(1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2020	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020
Dettes à court terme avec recours	434 850 \$	299 518 \$
Dettes à long terme avec recours	995 703	873 145
<b>Total</b>	<b>1 430 553 \$</b>	<b>1 172 663 \$</b>

(2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2020	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020
Dettes à court terme sans recours	31 664 \$	93 664 \$
Dettes à long terme sans recours	387 545	391 454
<b>Total</b>	<b>419 209 \$</b>	<b>485 118 \$</b>

(3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2020	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020
Tranche à court terme des obligations locatives	113 522 \$	131 075 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	423 767	480 675
<b>Total</b>	<b>537 289 \$</b>	<b>611 750 \$</b>

(4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2020
Autres passifs financiers non courants	(2 292) \$
Autres passifs non financiers non courants	(41)
Autres	10
<b>Total</b>	<b>(2 323) \$</b>

## 10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et contreparties, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020, SNC-Lavalin a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2021	2020	2021	2020
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>122 569 \$</b>	166 050 \$	<b>448 289 \$</b>	505 418 \$
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>14 827</b>	29 245	<b>31 967</b>	75 743
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>15 145</b>	36 227	<b>28 226</b>	81 589
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>25 898</b>	10 791	<b>46 852</b>	18 632
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>10 688 \$</b>	2 139 \$	<b>26 588 \$</b>	7 517 \$

Au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, SNC-Lavalin affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	30 SEPTEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	<b>161 173 \$</b>	177 598 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(1)</sup>	<b>115 617</b>	110 169
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(2)</sup>	<b>24 921</b>	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(3)</sup>	<b>209 \$</b>	2 400 \$

<sup>(1)</sup> Inclus au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Passif sur contrats » aux états de la situation financière

<sup>(2)</sup> Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

<sup>(3)</sup> Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

### A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les actifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020 ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous (voir la note 14).

AU 30 SEPTEMBRE		2021				
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN <sup>(1)</sup>	JVBAERG <sup>(2)</sup>	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	519 766 \$	— \$	— \$	— \$	519 766 \$	519 766 \$
Liquidités soumises à restrictions	41 809	—	—	—	41 809	41 809
Créances clients	—	—	1 175 636	—	1 175 636	1 175 636
Autres actifs financiers courants	6 142	—	158 125	20 484	184 751	186 813
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	38 432	—	—	38 432	38 432
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(3)</sup>	—	—	561 055	—	561 055	600 956
Autres actifs financiers non courants <sup>(3)</sup>	—	—	64 239	11 159	75 398	75 398
<b>Total</b>	<b>567 717 \$</b>	<b>38 432 \$</b>	<b>1 959 055 \$</b>	<b>31 643 \$</b>	<b>2 596 847 \$</b>	

AU 31 DÉCEMBRE		2020				
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN <sup>(1)</sup>	JVBAERG <sup>(2)</sup>	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	932 902 \$	— \$	— \$	— \$	932 902 \$	932 902 \$
Liquidités soumises à restrictions	29 300	—	—	—	29 300	29 300
Créances clients	—	—	1 199 166	—	1 199 166	1 199 166
Autres actifs financiers courants	6 200	—	209 276	41 956	257 432	260 033
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	9 666	—	—	9 666	9 666
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(3)</sup>	—	—	433 914	—	433 914	505 332
Autres actifs financiers non courants <sup>(3)</sup>	—	—	29 425	1 973	31 398	31 398
<b>Total</b>	<b>968 402 \$</b>	<b>9 666 \$</b>	<b>1 871 781 \$</b>	<b>43 929 \$</b>	<b>2 893 778 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

<sup>(2)</sup> Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

<sup>(3)</sup> Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les passifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020 ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous (voir la note 14).

AU 30 SEPTEMBRE	2021				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN <sup>(1)</sup>	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer	— \$	— \$	1 812 144 \$	1 812 144 \$	1 812 144 \$
Autres passifs financiers courants	16 337	—	222 482	238 819	238 819
Provisions	—	—	51 106	51 106	51 106
Obligations locatives	—	—	494 631	494 631	s.o. <sup>(2)</sup>
Dettes à court terme et dette à long terme <sup>(3)</sup>	—	—	1 873 175	1 873 175	1 920 205
Autres passifs financiers non courants	9 667	12 854	113 250	135 771	135 771
<b>Total</b>	<b>26 004 \$</b>	<b>12 854 \$</b>	<b>4 566 788 \$</b>	<b>4 605 646 \$</b>	

AU 31 DÉCEMBRE	2020				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN <sup>(1)</sup>	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer	— \$	— \$	1 730 398 \$	1 730 398 \$	1 730 398 \$
Autres passifs financiers courants	16 006	—	171 748	187 754	187 754
Provisions	—	—	89 083	89 083	89 083
Obligations locatives	—	—	496 610	496 610	s.o. <sup>(2)</sup>
Dettes à court terme et dette à long terme <sup>(3)</sup>	—	—	2 002 510	2 002 510	2 062 895
Autres passifs financiers non courants	8 556	15 181	170 124	193 861	193 861
<b>Total</b>	<b>24 562 \$</b>	<b>15 181 \$</b>	<b>4 660 473 \$</b>	<b>4 700 216 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

<sup>(2)</sup> s.o. : sans objet

<sup>(3)</sup> La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

### INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2021.

	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	— \$	15 181 \$
Gains nets latents <sup>(4)</sup>	—	(1 885)
Effet des écarts de change	—	(442)
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>	<b>— \$</b>	<b>12 854 \$</b>

<sup>(4)</sup> Compris dans le poste « Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état consolidé du résultat net

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Hypothèses

Lors de l'évaluation des instruments financiers du niveau 3 à la juste valeur en utilisant la technique d'actualisation, certaines hypothèses ne sont pas dérivées de données de marché observables. Les hypothèses importantes développées à l'interne se rapportent aux taux d'actualisation et aux flux de trésorerie futurs attendus sur la base de la performance future projetée. La performance future projetée est une donnée d'entrée importante pour déterminer la juste valeur et elle est préparée par la direction de SNC-Lavalin sur la base du budget et du plan stratégique.

Les hypothèses principales utilisées pour l'évaluation de la juste valeur d'instruments financiers du niveau 3 au 30 septembre 2021 sont les suivantes : i) le taux d'actualisation, qui s'est établi à 7,80 % pour la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR et à 11,42 % pour la contrepartie éventuelle à payer au vendeur relativement à l'acquisition de Linxon; et ii) les flux de trésorerie futurs prévus de l'Autoroute 407 ETR et de Linxon.

### Analyse de sensibilité

Ces hypothèses, qui ne sont pas dérivées de données de marché observables, sont établies par la direction de SNC-Lavalin en ayant recours à des estimations et à des jugements qui peuvent avoir un effet important sur le résultat net.

L'incidence suivante sur le résultat net a été calculée en remplaçant l'une de ces hypothèses par une autre hypothèse alternative raisonnablement possible pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2021.

		INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT NET	
		CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LIXON
Augmentation (diminution)	Si le taux d'actualisation est moins élevé de 100 points de base <sup>(1)</sup>	— \$	(922) \$
Augmentation (diminution)	Si le taux d'actualisation est plus élevé de 100 points de base <sup>(1)</sup>	— \$	846 \$
Augmentation (diminution)	Si les flux de trésorerie attendus futurs sont moins élevés de 1 % <sup>(1)</sup>	— \$	— \$
Augmentation (diminution)	Si les flux de trésorerie attendus futurs sont plus élevés de 1 % <sup>(1)</sup>	— \$	— \$

<sup>(1)</sup> Dans l'hypothèse où toutes les autres variables demeurent inchangées.

## 12. PASSIFS ÉVENTUELS

### Recours collectifs

#### *Recours collectif Ruediger*

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Ruediger ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (la « requête de recours collectif Ruediger ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec (le « recours collectif Ruediger »), au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « période visée par le recours collectif Ruediger ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger allègue que certains documents déposés par SNC-Lavalin ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de SNC-Lavalin daté du 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger demande l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Le demandeur dans le cadre du recours proposé réclame des dommages-intérêts et recherche une condamnation des défendeurs Ruediger à verser aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

## 12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre de la requête de recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les amendements prolongent la période visée par la requête de recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et élargissent la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

L'audience pour autorisation de la requête de recours collectif Ruediger modifiée est prévue pour avril 2022.

### *Recours collectif Drywall*

Le 5 juin 2019, une requête a été déposée contre SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Drywall ») devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (le « recours collectif Drywall ») au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 22 février 2018 et le 2 mai 2019 (la « période visée par le recours collectif Drywall »).

Selon la requête du recours collectif Drywall, l'information divulguée par SNC-Lavalin pendant la période visée par le recours collectif Drywall contenait de fausses déclarations en ce qui concerne les aspects suivants : i) ses systèmes de présentation de l'information et la conformité des contrôles relatifs à l'IFRS 15; ii) la non-conformité à l'IFRS 15 de la constatation des produits tirés du secteur Mines et métallurgie; iii) la surévaluation des produits tirés du projet Codelco au Chili de la Société en 2018 en raison de la non-conformité à l'IFRS 15; iv) la défaillance des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société, et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui a eu pour effet de réduire de 350 millions \$ la valeur du projet Codelco; v) l'application de l'IFRS 15 aux résultats du secteur Mines et métallurgie en 2019, qui a amené la Société à dissoudre le secteur Mines et métallurgie; et vi) la présence d'importants éléments non conformes aux normes IFRS dans les états financiers de la Société pendant la période visée par le recours collectif Drywall.

Le recours collectif Drywall visait à obtenir l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario de présenter une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). Les demandeurs dans le cadre du recours proposé réclamaient des dommages-intérêts et visaient à obtenir la condamnation des défendeurs Drywall à verser aux participants au recours collectif 1,2 milliard \$ ou les dommages-intérêts compensatoires auxquels le tribunal pourrait consentir, des intérêts et une indemnité additionnelle de même que le remboursement intégral des frais et des dépenses, soit les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Drywall ont déposé une demande modifiée qui proposait de prolonger la période visée par le recours collectif Drywall de manière à inclure les communiqués de presse de SNC-Lavalin du 22 juillet 2019 et du 1<sup>er</sup> août 2019, et de faire passer les dommages-intérêts de 1,2 milliard \$ à 1,8 milliard \$. Le 5 novembre 2019, les demandeurs ont présenté une requête en autorisation en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et une requête en certification en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario). L'audience pour autorisation et certification devait avoir lieu du 19 au 23 octobre 2020, mais avant sa tenue, les demandeurs ont accepté le rejet du recours collectif Drywall puisque les réclamations qu'il contient peuvent être présentées dans le cadre du recours collectif Ruediger, et le recours collectif Drywall a été rejeté le 20 octobre 2021.

### *Recours collectif Peters*

Le 25 février 2019, un avis d'action a été émis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par un représentant demandeur proposé, M. John Peters, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 4 septembre 2018 et le 10 octobre 2018. Le 25 mars 2019, une déclaration de réclamation a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en ce qui concerne les réclamations énoncées dans l'avis d'action (ensemble, l'avis d'action et la déclaration de réclamation sont appelés le « recours collectif Peters »).

Le recours collectif Peters allègue que les défendeurs, y compris la Société, le président de son conseil d'administration et certains de ses dirigeants de l'époque, ont omis de communiquer dans les meilleurs délais un changement significatif dans les activités, l'exploitation ou le capital de SNC-Lavalin, en ne divulguant pas le 4 septembre 2018 que la Société s'est vu refuser la possibilité de négocier un accord de réparation par la directrice du Service des poursuites pénales du Canada (le « SPPC »).

Le recours collectif Peters demande l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la législation sur les valeurs mobilières comparable dans les autres provinces, et fait valoir une réclamation pour fausses déclarations faites par négligence en common law. Le recours collectif Peters réclame des dommages-intérêts pour une somme de 75 millions \$ ou tout autre montant que peut déterminer la Cour supérieure, plus intérêts et frais afférents.

## 12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Le 5 mars 2020, le demandeur dans le cadre du recours collectif Peters a déposé une requête en autorisation et en certification du recours collectif Peters. L'audience pour autorisation et certification a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 3 juin 2021, et le tribunal a rejeté le recours collectif Peters le 16 juillet 2021. Le demandeur a interjeté appel de la décision.

SNC-Lavalin est d'avis que les réclamations présentées dans la requête de recours collectif Ruediger et le recours collectif Peters sont, dans chaque cas, absolument sans fondement et défend vigoureusement ces réclamations. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue du recours collectif Ruediger ni du recours collectif Peters, ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. SNC-Lavalin souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, et la Société maintient ce type de couverture pour elle-même. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité, et une telle couverture peut représenter un montant inférieur à celui que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces procédures. Le montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à l'un ou l'autre ou à l'ensemble des recours collectifs Ruediger et Peters pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

### Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que SNC-Lavalin devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. SNC-Lavalin, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de SNC-Lavalin; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de SNC-Lavalin, y compris les intérêts et les coûts afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de SNC-Lavalin et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de SNC-Lavalin ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, SNC-Lavalin a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de SNC-Lavalin et a ordonné aux assureurs externes de SNC-Lavalin de verser à la Société environ 141 millions \$ qui ont été entièrement encaissés au 30 juin 2021. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à SNC-Lavalin dans le jugement rendu pour la phase 1. Le procès a débuté en mars 2019 et s'est terminé en 2020. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de SNC-Lavalin et SNC-Lavalin a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure du Québec à la Cour d'appel du Québec.

## 12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre de nombreux défendeurs, y compris SNC-Lavalin, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. SNC-Lavalin s'attend à ce que l'assurance couvre une partie des réclamations de la phase 2. De plus, SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie distinct contre Lafarge relativement aux réclamations de la phase 2. Les réclamations de la phase 2 contre SNC-Lavalin en sont à leurs étapes préliminaires, et la responsabilité de SNC-Lavalin est assujettie à plusieurs incertitudes.

### Cause civile à Dubaï

En novembre 2018, WS Atkins & Partners Overseas, une filiale de la Société, a été nommée à titre de défendeur avec d'autres parties par les assureurs subrogés d'un promoteur immobilier dans une cause civile portée devant les tribunaux de Dubaï. Le demandeur réclame des dommages-intérêts conjointement auprès des défendeurs pour les coûts de rénovation et la perte de revenus présumés par suite de l'incendie survenu dans l'immeuble du promoteur immobilier. WS Atkins & Partners Overseas a participé à titre de sous-traitant à la supervision du design et de la construction de l'hôtel, et la réclamation porte sur la négligence présumée quant à l'indication, aux essais et à l'installation du revêtement de l'immeuble, qui aurait aggravé l'incendie et, par conséquent, empiré les dommages à l'immeuble. Dans une décision judiciaire rendue en première instance, la demande a été rejetée contre tous les défendeurs, y compris WS Atkins & Partners Overseas, et le demandeur a interjeté appel.

### Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des filiales de la Société détient une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale de la Société et le coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience du tribunal a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, le tribunal a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision du tribunal de septembre 2021. Une audience du tribunal d'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder à l'égard de l'entreprise commune (le cas échéant) a été reportée et devrait avoir lieu en 2023.

### Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou c) déterminer le montant de pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

## 12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

### Accusations criminelles portées en rapport avec le projet de réfection du pont Jacques-Cartier (Canada)

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a également été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1. du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

En raison de l'incertitude inhérente à ces poursuites, il n'est pas possible de prévoir si les parties seront en mesure de négocier et de conclure un accord de réparation ou de prévoir l'issue définitive des accusations criminelles, qui pourraient mener à une condamnation pour l'une ou plusieurs des accusations criminelles. La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement aux accusations criminelles, ou si d'autres accusations seront portées en lien avec l'enquête de la GRC sur ces questions.

Les accusations criminelles, leur issue ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les accusations criminelles pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés annuels de la Société et de ses produits au Canada provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) aurait probablement une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en bourse.

### Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie et au Brésil.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

## 12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de l'entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-après, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

## 12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

### *Accord de règlement de la Banque mondiale*

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement était intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives à un projet au Bangladesh et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner à des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale et de se les voir octroyer (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, la Société et certaines de ses autres sociétés affiliées demeuraient autorisées à soumissionner à des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale et à se les voir attribuer. Elles devaient pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devait à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées. Le 17 avril 2021, la Société a reçu confirmation que le responsable de l'intégrité du Groupe de la Banque mondiale avait établi que l'entreprise et ses sociétés affiliées sanctionnées avaient satisfait aux conditions du règlement de la Banque mondiale et avaient donc été retirées de la liste des entités sanctionnées à compter de cette date.

### Autres poursuites judiciaires

SNC-Lavalin est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit une poursuite judiciaire importante dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre SNC-Lavalin, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

SNC-Lavalin inc. a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que SNC-Lavalin inc. a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. SNC-Lavalin inc. a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que SNC-Lavalin inc. a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir une compensation.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, notamment, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

## 13. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

### A) MODIFICATIONS À LA FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

Le 26 mars 2021, certains prêteurs en vertu de la facilité de crédit renouvelable de la Société ont convenu de prolonger l'échéance de cette facilité uniquement à l'égard de ces prêteurs du 15 mai 2022 au 30 avril 2023 et, comme condition à l'obtention du consentement de ces prêteurs à la prolongation de l'échéance, le prix mixte applicable à la facilité de crédit renouvelable a été augmenté en conséquence. Par conséquent, le principal de la tranche A de la facilité de crédit renouvelable est de 2 000 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 1 690,8 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023, et le principal de la tranche B de la facilité renouvelable de crédit est de 600 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 507,2 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023.

### 13. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

#### B) ÉMISSION DE DÉBENTURES SÉRIE 6 ET RACHAT D'UNE PARTIE DES DÉBENTURES DE 2020

Au troisième trimestre de 2020, SNC-Lavalin a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 6 non garanties d'un montant en capital de 300 millions \$, qui portent intérêt au taux de 3,80 % par année et viennent à échéance le 19 août 2024. Le produit net de ce placement s'élevait à 297,6 millions \$ et a été utilisé comme suit : i) pour rembourser certaines dettes en cours aux termes de la facilité renouvelable de SNC-Lavalin; ii) pour financer le rachat, au moyen d'achats sur le marché libre, de 40 millions \$ des débentures de 2020 venant à échéance le 24 novembre 2020 (plus les intérêts courus et impayés sur celles-ci jusqu'à la clôture); et iii) aux fins générales de la Société.

### 14. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP

#### A) CESSION D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES — ACTIVITÉS DE PÉTROLE ET GAZ

Le 9 février 2021, la Société a annoncé qu'elle avait signé un accord exécutoire visant la vente de ses activités de Pétrole et gaz, qui étaient auparavant incluses dans le secteur Ressources. Les actifs, les passifs et les autres composantes des capitaux propres associés aux activités de Pétrole et gaz ont par conséquent été classés comme étant détenus en vue de la vente du 31 décembre 2020 jusqu'à la date de cession. Une partie importante des activités de Pétrole et gaz a été vendue le 29 juillet 2021, et la partie saoudienne restante des activités a été vendue le 15 août 2021. Les informations financières relatives aux activités abandonnées, jusqu'à la date de cession, sont présentées ci-dessous pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2021, ainsi que des chiffres comparatifs pour les périodes correspondantes de 2020.

#### *Performance financière*

Le tableau suivant présente les résultats des activités de Pétrole et gaz pour les troisième trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2021	2020	2021	2020
Produits provenant de SP&GP	98 482 \$	224 632 \$	509 765 \$	878 383 \$
Autres charges	(98 223)	(322 046)	(542 765)	(1 114 068)
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	—	—	4 884	—
<b>RAII provenant des activités abandonnées</b>	<b>259</b>	<b>(97 414)</b>	<b>(28 116)</b>	<b>(235 685)</b>
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(535)	(626)	2 060	(660)
<b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités abandonnées et gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz</b>	<b>(276)</b>	<b>(98 040)</b>	<b>(26 056)</b>	<b>(236 345)</b>
Impôts sur le résultat liés au résultat avant impôts provenant des activités ordinaires des activités abandonnées	4 629	21 763	59 569	6 806
Impôts sur le résultat liés à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif d'un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	—	—	(7 335)	—
<b>Résultat net provenant des activités abandonnées avant gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz</b>	<b>4 353</b>	<b>(76 277)</b>	<b>26 178</b>	<b>(229 539)</b>
Gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz après impôts sur le résultat (voir ci-dessous)	577 758	—	577 758	—
<b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b>	<b>582 111 \$</b>	<b>(76 277) \$</b>	<b>603 936 \$</b>	<b>(229 539) \$</b>

## 14. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP (SUITE)

### Résultat par action provenant des activités abandonnées

Le tableau suivant présente le résultat par action provenant des activités abandonnées pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2021	2020	2021	2020
Résultat par action provenant des activités abandonnées				
– de base (en \$)	<b>3,32 \$</b>	(0,43) \$	<b>3,44 \$</b>	(1,31) \$
Résultat par action provenant des activités abandonnées				
– dilué (en \$)	<b>3,32 \$</b>	(0,43) \$	<b>3,44 \$</b>	(1,31) \$

### Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie nets liés aux activités de Pétrole et gaz pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2021	2020	2021	2020
Activités d'exploitation	<b>(10 865) \$</b>	42 987 \$	<b>21 041 \$</b>	(45 518) \$
Activités d'investissement	<b>(3)</b>	(1 556)	<b>(199)</b>	(7 767)
Activités de financement	<b>(761)</b>	(3 107)	<b>(6 379)</b>	(9 084)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités abandonnées</b>	<b>(11 629) \$</b>	38 324 \$	<b>14 463 \$</b>	(62 369) \$

### Détails de la cession des activités de Pétrole et gaz

#### Gain net sur cession d'activités de Pétrole et gaz

Contrepartie payée en trésorerie	<b>(1 802) \$</b>
Contrepartie à recevoir <sup>(1)</sup>	<b>11 920</b>
Contrepartie totale	<b>10 118</b>
Actifs nets cédés <sup>(2)</sup>	<b>(4 388)</b>
Gain de change cumulatif découlant de la conversion des établissements à l'étranger reclassé des capitaux propres sur cession	<b>573 042</b>
Frais connexes à la cession et autres	<b>(5 730)</b>
<b>Gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz</b>	<b>573 042</b>
Impôts sur le résultat	<b>(4 716)</b>
<b>Gain net sur cession d'activités de Pétrole et gaz</b>	<b>577 758 \$</b>

<sup>(1)</sup> La contrepartie à recevoir en trésorerie de l'acheteur est assujettie à des modifications éventuelles des ajustements du prix d'achat avec l'acheteur.

<sup>(2)</sup> Le montant des « actifs nets cédés » comprend tous les actifs et passifs qui ont été cédés dans le cadre de l'opération et intègre une estimation de la valeur liée aux déclarations et aux garanties convenues, ainsi que les indemnités associées à certains projets qui étaient terminés ou presque terminés au moment de la clôture de l'opération. Tout écart de valeur entre les estimations initiales et les estimations révisées ou les résultats réels sera comptabilisé dans l'état du résultat net.

#### Sortie de trésorerie sur cession d'activités de Pétrole et Gaz

Contrepartie payée en trésorerie	<b>(1 802) \$</b>
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	<b>17 876</b>
<b>Sortie de trésorerie sur cession d'activités de Pétrole et gaz</b>	<b>(19 678) \$</b>

#### 14. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP (SUITE)

Dans le cadre de la transaction, les principales catégories d'actifs et de passifs des activités de Pétrole et gaz cédés étaient les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 876 \$
Autres actifs financiers courants	96 196
Actifs non financiers courants	186 500
Actif d'impôt sur le résultat différé	12 314
<b>Actifs cédés</b>	<b>312 886</b>
Passifs financiers courants	210 161
Passifs non financiers courants	61 920
Passif d'impôt sur le résultat différé	1 861
Passifs financiers non courants	4 918
Autres passifs non financiers non courants	29 638
<b>Passifs cédés</b>	<b>308 498</b>
<b>Actifs nets cédés</b>	<b>4 388 \$</b>

#### B) CESSION D'UNE FILIALE AU KENYA

Au début de 2021, la Société a signé une entente visant la vente de sa participation dans Atkins Consulting Engineers Limited, qui faisait partie du secteur ICGP. Les actifs, les passifs et les autres composantes des capitaux propres associés ont par conséquent été classés comme étant détenus en vue de la vente du 31 décembre 2020 jusqu'à la date de cession. Le 16 juillet 2021, SNC-Lavalin a conclu la cession de sa participation à 100 % dans Atkins Consulting Engineers Limited au Kenya. La perte à la cession de la participation de SNC-Lavalin dans cette filiale s'est chiffrée à 0,6 million \$ avant et après impôts sur le résultat et est comprise à la rubrique « Perte sur cessions d'activités de SP&GP » dans l'état consolidé du résultat net de la Société.

#### C) SORTIE DE TRÉSORERIE SUR CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP

Sortie de trésorerie sur cession d'activités de Pétrole et gaz	(19 678) \$
Contrepartie payée en trésorerie sur cession d'Atkins Consulting Engineers Limited	(1 398)
<b>Sortie de trésorerie sur cessions d'activités de SP&amp;GP</b>	<b>(21 076) \$</b>

#### D) PRÉSENTATION DES GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS PRÉCÉDEMMENT CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les principales catégories d'actifs et de passifs des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente (voir les notes 14A et 14B) au 31 décembre 2020 étaient les suivantes :

	31 DÉCEMBRE 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$
Autres actifs financiers courants	134 689
Actifs non financiers courants	96 647
Actif d'impôt sur le résultat différé	6 259
Actifs financiers non courants	2 202
Autres actifs non financiers non courants	33 377
<b>Actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b>	<b>273 174</b>
Passifs financiers courants	198 231
Passifs non financiers courants	95 073
Passif d'impôt sur le résultat différé	1 495
Passifs financiers non courants	12 279
Autres passifs non financiers non courants	33 225
<b>Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b>	<b>340 303</b>
<b>Passif net des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b>	<b>(67 129) \$</b>

## 14. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP (SUITE)

Le montant cumulatif comptabilisé dans les autres éléments du résultat global liés aux groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020 était le suivant :

	31 DÉCEMBRE 2020
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	594 141 \$
<b>Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente</b>	<b>594 141 \$</b>

### E) CESSION D'UNE FILIALE EN BELGIQUE

Au troisième trimestre de 2020, SNC-Lavalin a conclu la cession de sa participation de 100 % dans SNC-Lavalin SA (Belgique) en échange d'une contrepartie totale de néant. À la date de cession, SNC-Lavalin SA détenait 7,5 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, montant qui a été effectivement transféré à l'acquéreur lors de la clôture selon les modalités de la convention de vente. La perte à la cession de la participation de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin SA s'est chiffrée à 7,5 millions \$ avant et après impôts sur le résultat et est comprise à la rubrique « Perte sur cessions d'activités de SP&GP » dans l'état consolidé du résultat net de la Société.

## 15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2021	2020 <sup>(1)</sup>	2021	2020 <sup>(1)</sup>
Coûts de restructuration <sup>(2)</sup>	13 001 \$	7 075 \$	25 250 \$	31 498 \$
Coûts de transformation	6 208	—	14 016	—
<b>Coûts de restructuration et de transformation</b>	<b>19 209 \$</b>	<b>7 075 \$</b>	<b>39 266 \$</b>	<b>31 498 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

<sup>(2)</sup> Au cours des périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2021, SNC-Lavalin a constaté des pertes de valeur liées à l'actif au titre du droit d'utilisation de 4,9 millions \$ et de 16,3 millions \$, respectivement (périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2020 : néant et 0,5 million \$, respectivement) et des pertes de valeur liées aux immobilisations corporelles de 2,7 millions \$ pour les deux périodes (périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2020 : néant pour les deux périodes).



**SNC • LAVALIN**

[www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com)

**SNC-LAVALIN**

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795